

#### 4. HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DES DECHETERIES COMMUNAUTAIRES

Les heures d'ouverture des déchèteries de Château-Salins et de Dieuze sont les suivantes :

Jours	Horaires matin	Horaires après-midi
Lundi	9h-12h	14h-17h
Mardi	9h-12h	14h-17h
Mercredi	9h-12h	14h-17h
Vendredi	9h-12h	14h-17h
Samedi	8h-12h	14h-18h

Les déchèteries sont fermées les jeudis, dimanches et jours fériés.

**Il est strictement interdit aux usagers de pénétrer dans les déchèteries en dehors des jours et heures d'ouverture.**

#### 5. ADMISSIBILITE DES DECHETS

Le tableau suivant recense les déchets admis et ceux non admis au sein des déchèteries communautaires :

<b>Déchets admis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le verre</li> <li>- Les ferrailles et métaux non ferreux</li> <li>- Les cartons</li> <li>- Les déchets verts : tontes de pelouse, taille de haie, ...</li> <li>- Les gravats et matériaux de démolition ou de bricolage</li> <li>- Les déchets encombrants</li> <li>- Les déchets ménagers spéciaux : les batteries de voitures, les piles, les huiles mécaniques usagées, les huiles alimentaires usagées, les pots souillés vides (peinture - solvants), <b>acides*</b>, <b>phytosanitaires*</b>, <b>dés herbants*</b>, <b>peinture*</b>, <b>verniss*</b>, <b>colle*</b>, ...</li> </ul>
<b>Déchets non admis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les ordures ménagères brutes</li> <li>- Les déchets fermentescibles autres que les déchets verts (Les souches,)</li> <li>- Les médicaments sont à déposer en pharmacie</li> <li>- Les déchets hospitaliers, anatomiques, infectieux à risques,</li> <li>- Les déchets à base d'amiante</li> <li>- Les produits explosifs (bouteilles de gaz, ...) ou radioactifs</li> <li>- Les déchets carnés</li> <li>- <b>Les pneus</b> sont à remettre à votre garagiste</li> <li>- Les éléments entiers de véhicules</li> <li>- Tout déchet susceptible de présenter un danger pour l'exploitation ou le personnel.</li> </ul>

**\* Non admis à la déchèterie de DIEUZE.**

**Les particuliers** devront s'attacher à ne pas apporter plus de 1m<sup>3</sup> de déchets par jour et par catégorie de tri, sauf arrangement éventuel avec le gardien, responsable du remplissage et de la rotation des bennes.